



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 22.4.2026
COM(2026) 370 final

ANNEX

ANNEXE

de la

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

AccelerateEU - Union de l'énergie

Une énergie sûre et abordable grâce à une action accélérée

ANNEXE I

Exemples de bonnes pratiques nationales adoptées

Encourager l'adoption de technologies propres
Introduire des subventions à grande échelle en faveur des pompes à chaleur, de l'énergie géothermique et de l'énergie solaire, en association avec un «Fonds chaleur» de 500 millions d'EUR, afin que le secteur industriel passe de l'emploi de combustibles fossiles à l'utilisation de la biomasse, de l'énergie éolienne et de l'énergie solaire. Encourager l'adoption de pompes à chaleur dans les nouveaux bâtiments d'ici à 2027. Mettre en place des régimes de crédit-bail social pour les véhicules électriques.
Abaissier la TVA à 6 % pour les pompes à chaleur, les installations solaires photovoltaïques et les chaudières solaires.
Fournir aux ménages vulnérables une subvention pouvant couvrir jusqu'à 100 % du prix de remplacement des chaudières à combustibles fossiles.
Obliger les entreprises à mettre en œuvre toutes les mesures d'efficacité énergétique dont le délai d'amortissement est inférieur à cinq ans. Instaurer un régime de subventions applicable aux véhicules utilitaires à émission nulle pour les entreprises.
Réduire les prix de l'électricité pour les pompes à chaleur en contrepartie de la flexibilité du système.
Organiser des enchères simultanées, et y participer, pour la production d'électrocarburants d'aviation durables dans le cadre de la coalition des États pionniers pour les électrocarburants d'aviation durables.
Recourir à des incitations fiscales ou autres incitations financières en faveur des véhicules électriques dans les flottes d'entreprise.
Mesures concernant le secteur du bâtiment
Octroyer des subventions et des prêts à taux zéro (à concurrence de 50,000 EUR) pouvant couvrir jusqu'à 50 % des coûts de rénovation des bâtiments, isolation comprise.
Dresser un plan intégré combinant des mesures comportementales, des investissements assortis de délais d'amortissement courts et des rénovations à long terme, visant à réaliser 20 % d'économies d'énergie sur deux ans.
Mener une campagne de sensibilisation visant à réduire les températures de chauffage de 1 °C et à augmenter les températures de refroidissement de 1 °C dans les bâtiments publics.
Émettre des ordonnances en matière d'économies d'énergies ciblant le secteur public, les entreprises et les ménages et fixant des règles en matière de chauffage, d'éclairage et de consommation d'énergie, afin de réduire la consommation de gaz d'environ 20 TWh par an.
Incitations en faveur des transports publics et du transfert modal
Mettre en place un titre de transport national unique donnant accès à des déplacements illimités sur l'ensemble des bus interrégionaux exploités par l'État et à certains services. Assurer la réactivité des services de transport à la demande dans les zones rurales.
Geler les prix des billets de train au moyen d'une compensation publique.
Mener une campagne nationale visant à promouvoir les économies d'énergie, notamment les changements de comportement liés aux transports. Introduire un programme de financement pour les vélos-cargos. Mettre en place un abonnement mensuel forfaitaire unique valable sur l'ensemble des transports publics locaux et régionaux.
Créer un abonnement annuel forfaitaire subventionné encourageant l'utilisation quotidienne des transports publics urbains.
Investir dans les infrastructures cyclables et les mécanismes de partage en ciblant les régions présentant des niveaux supérieurs de précarité en matière de transport.
Établir un plan national pour le covoiturage.
Créer des avantages fiscaux pour l'acquisition/la possession de véhicules à émission nulle applicables aux voitures de société, y compris des réductions ou exonérations de la taxe sur les avantages en nature.
Introduire des incitations en faveur des véhicules électriques à batterie et soutenir l'installation de points de recharge dans les bâtiments résidentiels ou les locaux commerciaux.

Mesures transversales
Développer des outils numériques visant à promouvoir une consommation d'électricité flexible et un déplacement de la demande.
Mener une campagne comportementale nationale de type «Un degré en moins pour garantir des ressources énergiques dans tous les ménages» (« <i>Down a degree to ensure energy for all households</i> »), conduisant 86 % des citoyens à adopter des mesures d'économie d'énergie.

ANNEXE II

Types de mesures visant à apporter une aide immédiate

Que peuvent faire les États membres pour produire des effets immédiats?	Comment/quels outils utiliser?
Ménages et bâtiments	
1. Protection des ménages vulnérables	• Émettre des chèques énergie ciblés pour les ménages vulnérables. • Envisager, si nécessaire, une régulation temporaire des prix ciblée pour les ménages vulnérables et en situation de précarité énergétique (tarifs sociaux). • Introduire des réductions ciblées de tout ou partie des droits d'accise sur l'électricité pour les ménages vulnérables et en situation de précarité énergétique.
2. Utilisation efficace du chauffage et de la climatisation	• Ajuster les réglages par défaut des chaudières à condensation et des systèmes de climatisation centralisés dans les bâtiments publics afin d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire la consommation d'énergie concernant le chauffage, le refroidissement et le chauffage de l'eau. • Exiger des occupants des bâtiments commerciaux qu'ils ajustent les réglages par défaut des chaudières à condensation et des systèmes de climatisation centralisés afin d'améliorer l'efficacité. • Encourager les occupants des bâtiments résidentiels privés à maintenir les chaudières à condensation à des températures inférieures à 50 degrés.
3. Soutenir le déploiement rapide de technologies propres et économes en énergie dans les foyers, y compris pour l'efficacité énergétique et le chauffage de l'eau	• Introduire des incitations fiscales ciblées et/ou un soutien financier, notamment un crédit-bail social pour les ménages vulnérables, afin de déployer rapidement des technologies propres, efficaces et faciles à installer, telles que des batteries rechargeables, des panneaux photovoltaïques, des pompes à chaleur et des vitrages à haute performance. • Utiliser des tarifs sociaux viables et des primes pour le remplacement rapide des chaudières à combustibles fossiles. • Supprimer les obstacles juridiques au déploiement sûr de technologies d'extension «en aval du compteur» afin d'atténuer les coûts du système et d'encourager l'interopérabilité et la flexibilité. • Introduire des incitations fiscales et/ou des subventions pour les consommateurs afin de remplacer les appareils de cuisson au gaz qui sont anciens ou inefficaces par des appareils électriques.
4. Prévenir les interruptions de fourniture d'énergie	• Mettre en place une interdiction temporaire des interruptions de fourniture d'énergie. • Soutenir la stabilité financière des fournisseurs grâce à une bonne gestion des risques auxquels ils sont exposés à des mécanismes efficaces de fournisseurs de dernier recours. • Veiller à ce que les fournisseurs d'énergie dispensent aux clients des conseils sur le «tarif qui leur convient le mieux» en fonction de leur utilisation et émettent des «alertes précoces» en cas de flambée de consommation ou de risque de non-paiement.
5. Faciliter les changements de fournisseur/de contrat énergétique et la flexibilité de la demande	• Veiller à ce que les consommateurs puissent facilement passer à des contrats moins onéreux et accéder à des outils de comparaison des prix neutres et transparents afin de choisir les meilleurs tarifs et contrats. • Supprimer les obstacles pour les entreprises qui récompensent les clients pour avoir transféré leur consommation d'électricité des heures de pointe vers des heures où elle est moins onéreuse.

6. Promouvoir l'autoconsommation et les communautés énergétiques	• Mettre en œuvre les recommandations de la Commission sur l'autoconsommation et les communautés énergétiques au niveau national. • Soutenir et favoriser davantage l'autoconsommation et les communautés énergétiques en mettant en place des incitations fiscales et/ou des subventions, notamment par le recours aux garanties et aux fonds de l'UE permettant de soutenir les communautés énergétiques.
7. Sensibilisation	• Fournir gratuitement des conseils et des certificats de performance énergétique, ainsi que des recommandations relatives aux mesures d'économie d'énergie. • Soutenir les campagnes d'information visant à encourager les citoyens et les PME à réaliser des économies d'énergie.
Secteur industriel, entreprises et PME	
8. Pratiques de financement innovantes et sociétés de services énergétiques	• Soutenir le développement et le déploiement rapide de mécanismes de financement et de produits financiers innovants favorisant l'adoption rapide des énergies renouvelables, leur stockage, les mesures d'efficacité énergétique et les sociétés de services énergétiques.
9. Audits énergétiques et réduction des pertes thermiques	• Encourager les audits énergétiques et la mise en œuvre des recommandations les plus efficaces et les plus rentables pour lutter contre les pertes thermiques imputables aux procédés à haute température. • Encourager les entreprises à mettre en œuvre les mesures recensées par les audits énergétiques qui sont assorties d'un délai d'amortissement spécifique (par exemple, trois ans). • Procéder à des contrôles ponctuels et à l'entretien des systèmes de chauffage afin de réduire le gaspillage.
10. Remplacer les moteurs électriques inefficaces et promouvoir le passage aux énergies renouvelables sur site	• Introduire des incitations fiscales et/ou des subventions ciblées pour accélérer le remplacement des systèmes de moteurs électriques inefficaces utilisés dans le secteur industriel. • Introduire des incitations fiscales et/ou des subventions pour accélérer le remplacement des systèmes fonctionnant avec des combustibles fossiles par des systèmes plus efficaces au regard des coûts et fondés sur les énergies renouvelables.
11. Agriculteurs	• Soutenir de manière continue la production de biogaz et de biométhane. • Encourager l'adoption d'installations énergétiques propres et efficaces au niveau des exploitations agricoles. • Faciliter l'utilisation de nutriments recyclés.
Transports	
12. Promouvoir les transports publics et le train	• Réduire les prix des transports publics et/ou rendre ces derniers gratuits pour certaines catégories de personnes (par exemple, les plus vulnérables). • Promouvoir l'utilisation du train pour les voyages d'affaires et pour le transport de marchandises.
13. Promouvoir des solutions de remplacement au transport automobile dans les zones urbaines et périurbaines	• Introduire une aide publique pour le partage de vélos et d'autres solutions de micromobilité, ainsi que des incitations (par exemple, des subventions ou des mesures fiscales) pour l'achat de vélos. • Poursuivre le développement des infrastructures cyclables et piétonnes et faciliter l'accès des vélos dans les transports publics. • Introduire des incitations pour la livraison du dernier kilomètre au moyen de vélos-cargos ou de véhicules électriques de livraison de plus petite taille.
14. Promouvoir le covoiturage	• Créer des voies de circulation et des emplacements de stationnement spécifiques pour les véhicules à taux d'occupation plus élevé.

15. Favoriser l'utilisation de voitures, camionnettes, camions et autobus électriques plus efficaces	• Introduire, poursuivre ou étendre l'aide publique à l'achat de véhicules à émission nulle, y compris dans les flottes d'entreprise. • Exempter de péage les véhicules utilitaires lourds à émission nulle conformément à la directive Eurovignette. • Accélérer le déploiement d'infrastructures de recharge accessibles au public, en particulier celles qui sont réservées aux véhicules utilitaires lourds. • Soutenir l'installation d'infrastructures de recharge privées au moyen d'incitations fiscales ou de subventions ciblées. • Veiller à ce que les besoins des véhicules utilitaires lourds en matière de raccordement au réseau soient communiqués clairement et en temps utile, en évitant les projections spéculatives des besoins, par le secteur de la mobilité aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et aux autorités publiques, et à ce qu'ils soient respectivement intégrés aux exercices de planification et à la planification du développement du réseau afin de garantir des investissements anticipés dans le réseau et des connexions au réseau plus rapides. Garantir la transparence quant à la capacité d'accueil et à la planification anticipée du réseau au niveau des GRD en ce qui concerne les besoins d'investissement attendus pour l'électrification du secteur des transports et l'accélération des régimes d'autorisation pour les projets concernés relatifs au réseau et aux infrastructures de recharge. • Renforcer l'adoption de véhicules électriques dans les transports publics.
16. Promouvoir des pratiques en matière de conduite et une exploitation plus efficaces des véhicules de transport et/ou de livraison de marchandises	• Promouvoir les changements de comportement, mener des campagnes de sensibilisation et proposer des formations sur l'écoconduite. • Faciliter l'utilisation de clauses d'indexation carburant dans les contrats de transport routier. • Veiller à l'optimisation du chargement des véhicules utilitaires lourds en améliorant la planification et le partage des données. • Optimiser les solutions de livraison multimodales, y compris au moyen de solutions à émission nulle pour la livraison du dernier kilomètre et de stations de collecte. • Accélérer le déploiement de services intelligents pour les systèmes de transport.
Gaz naturel	
17. Optimiser les centrales électriques existantes afin de garantir une capacité de production suffisante en réduisant la demande de gaz des centrales électriques au gaz	• Optimiser la disponibilité des centrales nucléaires et hydroélectriques, y compris, lorsque cela est possible et recommandé, en retardant les opérations d'entretien et en établissant des plans de secours en cas de périodes de sécheresse prolongées. • Éviter la mise au rebut prématurée des actifs de production, tels que les installations nucléaires existantes qui peuvent continuer à fournir de l'électricité fiable, à faible coût et à faibles émissions.
Système énergétique transversal	
18. Alléger et soutenir les prix à long terme de transition vers une énergie propre	• Concevoir des tarifs de réseau favorables au système afin de réduire les coûts du système et d'exploiter pleinement le potentiel des sources renouvelables. • Introduire des prix de détail progressifs, veiller à ce que les interventions dans la fixation des prix de détail favorisent les économies et le passage du gaz à l'électricité, et récompenser la flexibilité de la participation active de la demande. • Supprimer le traitement préférentiel accordé aux combustibles fossiles.

	• Introduire, le cas échéant, des mesures nationales de soutien des prix en faveur des ménages et des entreprises vulnérables qui sont ciblées, limitées dans le temps et n'augmentent pas la demande. • Mener des campagnes d'information ciblées à l'intention des ménages et des petites entreprises, par exemple pour encourager les consommateurs à réduire la température du chauffage et des chaudières, à éviter la consommation d'énergie aux heures de pointe, à éteindre les lumières, à fermer les portes, à chauffer moins de pièces, à bloquer les courants d'air et à réduire la consommation d'énergie dans les magasins.
--	--